



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau

JAUNE vent violent, orages, vagues submersion

DESTINATAIRES : cf listings GALA mairies + GALA ALERTE METEO services + opérateurs + sécurité civile

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :

- par METEO-France

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo.



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT :

Le temps est chaotique toute la journée. Dès le matin, des averses se produisent sous un ciel chargé. Dans l'après-midi, le temps devient orageux, et les averses peuvent s'accompagner de grêle. On prévoit au maximum jusqu'à 10 millimètres de pluie sur la Cornouaille intérieure. Vent assez fort à fort, d'Ouest. Avec des rafales à 85 km/h, en journée.

La soirée débute avec un temps bien orageux, de la grêle s'invite parfois dans les averses. Ce risque orageux s'atténue toutefois rapidement, puis le reste de la nuit se déroule sous un ciel bien chargé. Les nombreux passages nuageux délivrent encore quelques averses ici ou là. Le maximum de pluie attendu est de l'ordre de 10 millimètres sur les côtes de la Manche. En deuxième partie de nuit, vent s'établissant à l'Ouest, localement fort à très fort. Rafales atteignant 95 km/h, en seconde partie de nuit.

Mardi, le temps est maussade le matin. Ensuite, le ciel s'arrange et la fin de période est calme. Pour la nuit : Le ciel est gris en première partie de nuit, avec des pluies qui deviennent soutenues. En seconde partie de nuit, des éclaircies se forment, de rares averses sont encore possibles. 15 millimètres est le cumul maximum de pluie attendu sur le Léon côtier. Vent d'Ouest, localement fort à très fort, jusqu'en milieu d'après-midi ; puis atténuation. Rafales atteignant 95 km/h.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✓ **De prendre toutes mesures de prévention des risques :**
 - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
 - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
 - Alerter les gestionnaires de campings à risque et prendre les mesures appropriées,
 - Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
 - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
 - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.

- ✓ **De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.**


Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ **De prendre connaissance du bulletin de prévisions et de vous informer régulièrement sur :**
 - la météo : www.meteofrance.com
 - les vagues (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom>.(en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
 - les conditions de circulation : sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>

- ✓ **De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.**

Fait à Quimper, le 21 novembre 2022 à 09h30

Le Préfet
Pour le préfet
Le chef du SIDPC



Vincent QUERE